



DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 8 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt un, le huit décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Viviez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DENOIT Maire.

OBJET – TARIFS CIMETIERE / ESPACE CINERAIRE

Conseillers en exercice	15
Présents	12
Absents	3
Procurations	1
Date de convocation : 03/12/2021	
Numéro de la délibération : 26/2021	

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames COUDON Catherine, DELMON Anne, DESTRUELS Alice, FALIPPOU Evelyne, GARDES Julien, GRIALOU Marie-Claude MICHEL Laurence, PUECH Martine et Messieurs DENOIT Jean-Louis, MANHAVAL Bernard, MUNOZ Alain NIEMZIK Dimitri

ETAIENT ABSENTS :

BILHOTO-NOGUEIRA Delphine, FOUQUENET Philippe, VERGNES Jean-Robert

AVAIENT DONNE

PROCURATION :

VERGNES Jean-Robert à DENOIT Jean-Louis

SECRETAIRE DE SEANCE :

Anne DELMON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture, le 13/12/2021 et publication ou notification le 10/12/2021.

Sur proposition de Monsieur Bernard MANHAVAL adjoint, Considérant l'article 121 de la loi de finances 2021 a acté la suppression des taxes funéraires municipales au 1^{er} janvier 2021 (Dispersion cendres jardin du souvenir, ouverture columbarium, ouverture case provisoire ou commune, ouverture sépulture individuelle)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 :

CONCESSIONS CIMETIERES :

Pour 30 ans : 3 m² : 230 €, 6 m² : 460 €

Pour 50 ans : 3 m² : 330 €, 6 m² : 680 €

ESPACE CINERAIRE :

Location case provisoire : 2.60 €/jour

Location case commune : 2.60 €/jour

Vente case 1 urne :

30 ans : 780 €

50 ans : 1 150€

Vente case 2 urnes :

30 ans : 1 050 €

50 ans : 1 450 €

Vente case 3 urnes :

30 ans : 1 050 €

50 ans : 1 450 €

Tombe individuelle :

30 ans : 1 580 €

50 ans : 2 000€

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Certifié conforme

Le Maire, Jean-Louis DENOIT